

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 octobre 2018

DCM N° 18-10-25-5

Objet : Semaine de sensibilisation au handicap dans les écoles élémentaires.

Rapporteur: Mme MIGAUD

En 2017, la Ville de Metz a initié une première semaine de sensibilisation à la différence qui a permis d'aborder la thématique du handicap avec les enfants d'écoles élémentaires dans cinq classes.

La Ville de Metz et l'Education Nationale souhaitent poursuivre cette action en proposant une semaine d'actions de sensibilisation au handicap dans toutes les écoles élémentaires, qui se déroulera du lundi 3 au vendredi 7 décembre 2018 dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées.

Cette démarche pédagogique s'adressera aux trente-trois écoles élémentaires messines pour permettre un maillage complet du territoire, et avec l'objectif que chaque élève bénéficie au moins une fois de cette action de sensibilisation au cours du 1^{er} cycle, du CE2 au CM2.

Les séances, d'une durée de deux heures environ, seront animées par les enseignants. Elles donneront l'occasion aux enfants de comprendre ce qu'est le handicap, de lutter contre les préjugés et stéréotypes pour favoriser l'école inclusive.

Chaque séance, qui prendra la forme d'échanges et mises en situation concrètes, sera constituée des quatre étapes :

- Etape 1 : définir le handicap.
- Etape 2 : ateliers de sensibilisation à la dyslexie, dyspraxie, troubles des fonctions visuelles, autisme et troubles auditifs.
- Etape 3 : retour réflexif sur les ateliers (ce qui a été vécu et ce qui peut être fait pour réduire le handicap dans différentes situations).
- Etape 4 : lien avec les situations quotidiennes.

Les interventions se feront sur la base d'un kit pédagogique conçu par l'Education nationale et composé des éléments suivants :

- Guide d'accompagnement pour la préparation des interventions présentant la méthodologie, les contenus et les objectifs pédagogiques.
- Petit matériel pour l'animation : textes en brailles, livres de littérature jeunesse, images, motricité, lunettes occultantes, casques anti-bruit...

La Ville de Metz financera l'achat du matériel nécessaire au bon déroulement de cette semaine d'actions de sensibilisation au handicap pour un montant total de 4 950 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2018 approuvant le Projet éducatif territorial 2018-2021,

CONSIDERANT l'intérêt d'agir par la prévention et la sensibilisation auprès de la population et notamment des jeunes enfants pour développer des valeurs éducatives et d'inclusion des personnes en situation de handicap,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'AUTORISER** l'achat du matériel nécessaire au bon déroulement de cette semaine d'actions de sensibilisation au handicap pour un montant total de 4 950 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Agnès MIGAUD

Service à l'origine de la DCM : Mission Ville pour tous, seniors, santé et handicap
Commissions : Commission Cohésion Sociale, Commission Enfance et Education
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la

date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19

Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ